

Baccalauréat en communication (journalisme)

Plan de cours pour les stages

EDM1201

Stage en presse écrite ou Internet I

EDM1202

Stage en presse écrite ou Internet II

EDM1203

Stage en journalisme radio/audio ou télé/vidéo I

EDM1204

Stage en journalisme radio/audio ou télé/vidéo II

Description

Un stage, dans le cadre du programme de journalisme, est une activité pédagogique structurée et supervisée d'une durée minimale de 140 heures (à temps plein ou à temps partiel). Réalisée dans un milieu de pratique professionnelle, elle vous permet de développer les connaissances, habiletés et attitudes requises pour évoluer dans le domaine du journalisme. Au cours de cette étape transitoire entre l'université et le marché du travail, vous pourrez notamment mettre en pratique vos apprentissages dans un contexte non simulé et appliquer concrètement l'esprit critique affiné par les cours théoriques au cours de votre formation.

Objectifs

Une étape transitoire entre le milieu universitaire et le milieu professionnel

L'application des apprentissages universitaires dans le milieu du travail permet le plus souvent de se familiariser avec la hiérarchie dans les organisations, de comprendre les obligations liées aux fonctions professionnelles, de découvrir les réseaux complexes de ressources disponibles et de contraintes inhérentes aux médias ainsi que les exigences qui en découlent.

Une méthode active de perfectionnement de l'apprentissage pratique dans un contexte non simulé

Privilégiez un milieu de stage dans lequel vous pourrez participer activement à la production d'information, même si vos tâches vous confinent à une activité spécifique (recherche, rédaction, etc.). Les stages représentent des éléments complémentaires à une formation plus polyvalente, comme celle que doivent favoriser les ateliers de production avancée. Il est quand même possible d'effectuer un stage d'observation.

Une mise en application de l'esprit critique affiné par les cours suivis dans le cadre de la formation

Le stage constitue une situation qui favorise la critique de soi-même, de ses pratiques et de l'apprentissage en cours : le rapport de stage doit traduire cette triple approche critique. Il doit en outre permettre d'approfondir la réflexion sur les pratiques journalistiques et sur les fonctions du journalisme dans la société.

Étapes et conditions préalables

1. Avoir les crédits nécessaires

Comme dans la plupart des universités québécoises, il faut avoir complété **45 crédits** pour que l'on puisse vous inscrire à un stage. Cela correspond généralement à 15 cours ou trois sessions à temps plein.

2. Trouver un stage

Vous avez la responsabilité d'effectuer les démarches nécessaires afin de trouver un stage. Il s'agit d'un exercice qui vous préparera à votre intégration au marché du travail. Pour trouver un stage, différentes approches sont possibles :

- Consulter le [site web des emplois](#) de l'UQAM. Des stages sont offerts dans la [section journalisme](#).
- Suivre la [page Facebook](#) du programme. Des stages y sont régulièrement affichés.
- Entrer directement en contact avec une organisation journalistique qui vous intéresse. Osez. Ça pourrait fonctionner!



Si un **stage en anglais à la CBC** vous intéresse, signalez votre intérêt à la personne responsable du programme, car la CBC ne prend des stagiaires que sur invitation des programmes de journalisme d'un peu partout au Canada. L'UQAM est la seule université francophone à offrir cette possibilité.

Les stages sont d'une durée minimale de 140 heures au total. Ces heures peuvent être réparties de la manière qui convient le mieux à votre milieu de stage et à vous. Discutez-en avant de vous engager.

Il est possible de faire reconnaître un emploi comme un stage. Discutez-en avec l'enseignant•e qui supervise les stages.

3. Faire approuver votre stage

Votre stage doit être approuvé par l'enseignant•e superviseur•e **AVANT** que vous ne le commenciez. Les heures effectuées avant l'approbation du stage ne peuvent pas être reconnues.

Vous trouverez le nom de cet•te enseignant•e sur la page de chaque cours sur le site du registraire de l'UQAM : [EDM1201](#); [EDM1202](#); [EDM1203](#); [EDM1204](#).

4. Conditions

L'enseignant•e superviseur•e se basera sur les critères suivants pour approuver (ou non) votre stage :

- Les stages doivent être effectués au sein d'un **média d'information** générale ou spécialisée.
- Les tâches attribuées au stagiaire doivent être réalisées sur les lieux de production du média, sauf si des circonstances particulières l'empêchent (une pandémie, par exemple).
- L'encadrement doit être effectué par un•e professionnel•le de l'information.
- Les tâches que vous aurez à accomplir doivent être de nature journalistique.

En cas de doute, contactez l'enseignant•e superviseur•e. Des exceptions (stage dans un autre domaine, dans une équipe de recherche universitaire, etc.) à ces critères sont possibles (mais pas automatiques) dans les cas où le refus d'approuver un stage retarderait l'obtention de votre diplôme.



5. Nous répétons : faire approuver votre stage **AVANT** de le commencer

Si vous entamez un stage sans qu'il soit approuvé, **vous ne serez pas couvert•e par les assurances de l'UQAM**. C'est pour cela que nous insistons autant.

Les assurances de l'UQAM vous couvrent même en partie si vous effectuez votre stage à l'extérieur du Québec. Un **stage hors-Québec** est donc tout à fait possible. Il vous incombera cependant de trouver une assurance santé. Ce tableau vous indique ce qui est couvert par les assurances de l'UQAM et ce qui ne l'est pas, selon le type de stage que vous ferez :

Lieu du stage	RESPONSABILITÉ CIVILE	ASSURANCE MALADIE, BLESSURE, ACCIDENT, ETC.
Au Québec	L'UQAM vous couvre	<i>Stage non rémunéré</i> : l'UQAM vous couvre <i>Stage rémunéré</i> : le milieu de stage vous couvre par le biais de la CNESST
À l'extérieur	L'UQAM vous couvre	Vous devez en toutes circonstances vous procurer une assurance personnelle adaptée à votre déplacement

L'assurance responsabilité civile couvre les dommages que vous pourriez causer à autrui (bris accidentel d'un équipement de l'entreprise où vous effectuez votre stage, par exemple).

6. Remplir la convention de stage

Si votre stage est approuvé, remplissez la [convention de stage](#).

Signez-la, puis faites-la signer par la personne répondante qui vous supervisera dans votre milieu de stage. Enfin, transmettez-la à l'enseignant•e superviseur•e qui autorisera votre inscription au cours EDM1201, EDM1202, EDM1203 ou EDM1204.

S'il vous plaît, **remplissez et signez électroniquement ce document**.

Ne pas imprimer et numériser (*scanner*) une copie papier, par pitié!

Pour savoir comment faire, consultez ces tutoriels pour :

[Aperçu](#) (MacOSX), [Acrobat](#) ou [Google Docs](#).



Évaluation du stage

La note de stage comprend l'évaluation de vos performances professionnelles dans votre milieu de stage ainsi que celle de la qualité de la description et de l'analyse que vous en aurez fait dans votre rapport de stage. L'enseignant•e superviseur•e tient également compte du caractère réflexif de votre rapport de stage.

La note finale est donc basée sur une évaluation en trois volets :

1. Fiche d'évaluation du répondant (35%)

Votre stage est d'abord évalué par la personne répondante de votre milieu de stage. Faites-lui parvenir la fiche d'évaluation que vous trouverez sur le site de la faculté. Prenez soin, au préalable, de remplir à la fin les champs contenant le nom de l'enseignant•e superviseur•e et son courriel. La personne répondante lui enverra ensuite son évaluation.

2. Autoévaluation du stage (20%)

Vous devez également procéder à une autoévaluation de votre performance professionnelle à l'issue de votre stage. À l'intérieur de votre rapport, prévoyez une section dans laquelle vous décrierez vos points forts et vos points à améliorer en tenant compte du niveau de difficulté des tâches qui lui ont été attribuées. À partir des constats ainsi énoncés, vous vous attribuerez la note (**lettrée : A, A-, B+, B, C**) que vous estimez mériter pour votre stage.

3. Rapport de stage (45%)

Dans les 30 jours après la date de fin indiquée dans la convention, remettez un rapport complet à l'enseignant•e superviseur•e (vous pourrez convenir d'un délai différent avec lui ou elle). Le rapport de stage devrait lui permettre d'apprécier les conditions du stage, la qualité des apprentissages ainsi que votre esprit critique et analytique. Il constitue une part importante du stage et de son processus d'évaluation. Vous devez donc le considérer comme une activité de réflexion à part entière, au même titre qu'un travail de fin de session.

Dans ce rapport vous pouvez, sans nécessairement vous y limiter, inclure les sections suivantes:

- Description du média :
 - Bref historique, mandat, politique éditoriale, dirigeants, propriétaires, financement, etc.
 - Description de l'équipe au sein de laquelle vous avez travaillé, incluant la personne répondante, son mandat (dans les cas où vous avez effectué votre stage dans une émission, un secteur, une division au sein d'un grand média).
- Description du stage :
 - Objectifs d'apprentissage, secteur d'affectation, fonctions attribuées, obstacles rencontrés, solutions trouvées, etc.
 - Tâches effectuées, répartition du temps de travail, déroulement des activités de production, exemples de réalisation, etc.
 - Performances professionnelles : qualité de la contribution compte tenu de l'ampleur de la tâche, du niveau de difficulté, des délais imposés et du contexte de production, atteinte (ou non) des objectifs d'apprentissage, capacité d'intégration et de collaboration avec les personnes en place, etc. C'est peut-être ici que vous pouvez placer votre autoévaluation.

- Lien avec la formation :
 - Expérience antérieure à ce stage ayant été utile à sa réalisation.
 - Cours suivis ayant été pertinents au projet de stage.
 - Recommandations pour améliorer la formation en journalisme et la préparation des étudiants aux réalités d'une pratique journalistique professionnelle, s'il y a lieu.
- Analyse de l'organisation journalistique :
 - À partir de vos observations durant le stage, de vos connaissances acquises en cours de formation et de votre propre démarche de recherche, expliquez :
 - En quoi votre milieu de stage s'acquitte (ou non) de son mandat d'information de manière adéquate.
 - Quelles sont les contraintes auxquelles il doit faire face.
 - En quoi son mandat ou ses contraintes influencent le contenu diffusé.
 - Quelle est la valeur de la contribution de ce média dans le contexte plus global de l'offre d'information au Québec.
- Toute autre information que vous jugez pertinente.

N'hésitez pas à **illustrer** votre rapport de photos prises dans votre milieu de stage, de captures d'écran de vos productions ou de celles auxquelles vous avez contribué, etc. N'oubliez pas de faire autant de **liens** que nécessaire vers vos productions ou d'autres éléments pertinents en ligne.

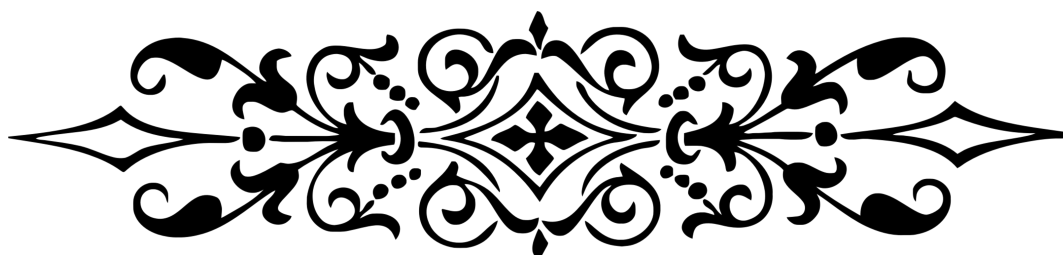


À noter que la politique #16 de l'UQAM s'applique en milieu de stage (voir page suivante).

Vous n'avez à tolérer aucun harcèlement de quelque nature que ce soit. N'hésitez jamais à en parler à l'enseignant•e superviseur•e ou à toute autre personne de confiance, le cas échéant.

Votre rapport aura :

- De 3 000 à 3 500 mots; interligne et demi; 12 pts (il n'y a pas de limite sur le nombre de pages, qui peut dépendre du nombre d'illustrations).
- Une page couverture, une introduction, un développement, une conclusion.
- Pas de bibliographie; privilégiez des liens ou des notes de bas de page pour faire référence à des sources externes.
- Document paginé et structuré avec chapitres et sous-chapitres clairement distincts. Servez-vous des styles de paragraphe dans votre traitement de texte.
- Une faute de français permise pour chaque page (perte de 1% par faute supplémentaire).
- Pénalité de 0,5% par jour de retard.



Politique #16 visant à prévenir et à combattre le sexisme et les violences à caractère sexuel

Les comportements suivants sont considérés par la Politique #16 de l'UQAM comme du harcèlement sexuel :

- Manifestations persistantes ou abusives d'un intérêt sexuel non désirées.
- Remarques, commentaires, allusions, plaisanteries ou insultes persistants à caractère sexuel portant atteinte à un environnement propice au travail ou à l'étude.
- Avances verbales ou propositions insistantes à caractère sexuel non désirées.
- Avances physiques, attouchements, frôlements, pincements, baisers non désirés.
- Promesses de récompense ou menaces de représailles, implicites ou explicites, représailles liées à l'acceptation ou au refus d'une demande d'ordre sexuel.
- Actes de voyeurisme ou d'exhibitionnisme.
- Manifestations de violence physique à caractère sexuel ou imposition d'une intimité sexuelle non voulue.
- Toute autre manifestation à caractère sexuel offensante ou non désirée.

Pour plus d'information : <http://www.harcelement.uqam.ca>

Pour rencontrer quelqu'un ou effectuer un signalement : 514-987-3000, poste 0886.

Politique no 44 d'accueil et de soutien des étudiantes, étudiants en situation de handicap

L'Université reconnaît, en toute égalité des chances, sans discrimination ni privilège, aux personnes étudiantes en situation de handicap, le droit de bénéficier de l'ensemble des ressources du campus et de la communauté universitaire, afin d'assurer la réussite de leurs projets d'études, et ce, dans les meilleures conditions possibles. L'exercice de ce droit est, par ailleurs, tributaire du cadre réglementaire régissant l'ensemble des activités de l'Université. Le Service d'accueil et de soutien aux étudiantes, étudiants en situation de handicap (SASESH) offre des mesures d'aménagement dont peuvent bénéficier certains étudiants. Nous vous recommandons fortement de vous prévaloir des services auxquels vous pourriez avoir droit afin de réussir vos études, sans discrimination.

Pour plus d'information, visitez le site de ce service à l'adresse suivante :

<http://vie-etudiante.uqam.ca/etudiant-situation-handicap/nouvelles-ressources.html>

Vous devez faire connaître votre situation au SASESH le plus tôt possible :

En personne : 1290, rue Saint-Denis, Pavillon Saint-Denis, local AB-2300

Par téléphone : 514 987-3148

Courriel : situation.handicap@uqam.ca

Règlement #18 – Infractions de nature académique

Tout acte de plagiat, fraude, copiage, tricherie ou falsification de document commis par une étudiante, un étudiant, de même que toute participation à ces actes ou tentative de les commettre, à l'occasion d'un examen ou d'un travail faisant l'objet d'une évaluation ou dans toute autre circonstance, constituent une infraction au sens de ce règlement.

La liste non limitative des infractions est définie comme suit :

- la substitution de personnes ;
- l'utilisation totale ou partielle du travail d'autrui en le faisant passer pour sien ou sans indication de référence ;
- la transmission d'un travail pour fins d'évaluation alors qu'il constitue essentiellement un travail qui a déjà été transmis pour fins d'évaluation académique à l'Université ou dans une autre institution d'enseignement, sauf avec l'accord préalable de l'enseignante, l'enseignant ;
- l'obtention par vol, manœuvre ou corruption de questions ou de réponses d'examen ou de tout autre document ou matériel non autorisés, ou encore d'une évaluation non méritée ;
- la possession ou l'utilisation, avant ou pendant un examen, de tout document non autorisé ;
- l'utilisation pendant un examen de la copie d'examen d'une autre personne ;
- l'obtention de toute aide non autorisée, qu'elle soit collective ou individuelle ;
- la falsification d'un document, notamment d'un document transmis par l'Université ou d'un document de l'Université transmis ou non à une tierce personne, quelles que soient les circonstances ;
- la falsification de données de recherche dans un travail, notamment une thèse, un mémoire, un mémoire-crédation, un rapport de stage ou un rapport de recherche.

Les sanctions reliées à ces infractions sont précisées à l'article 3 du Règlement no 18

(<http://r18.uqam.ca>)

Elles peuvent aller jusqu'à l'expulsion de l'UQAM.

Mise à jour du plan de cours : juillet 2024 par Jean-Hugues Roy, avec la collaboration de Jean-François Gazaille, Kathleen Lévesque et Patrick White.